

Le même jour, l'après-midi, à la 19<sup>e</sup> heure, il se transporta au lieu [96v] de Lumio de la piève d'Aregno du diocèse d'Aleria. Il faut cependant savoir qu'avant de s'y rendre, il voulut que tous soient absous des excommunications publiées depuis plusieurs années déjà par des cédules, notifications et lettres par l'ordinaire d'alors, en raison de la très célèbre controverse entre la communauté et le peuple et le dit piévan Fabiani, comme indiqué dans les actes (etc.) et au sujet de laquelle se tient encore un procès sous l'autorité de la Sacrée Congrégation du Concile, mais cependant par précaution, afin de montrer la gravité des censures qui sont en vérité tenues pour rien dans ce Royaume et pour qu'il ne semble pas bon aux populations de trancher par eux-mêmes sur la nullité ou la validité des censures ; et ainsi fut fait, comme indiqué dans les actes (etc.)

C'est pourquoi Sa Seigneurie Illustrissime parvint en ce lieu à la 22<sup>e</sup> heure et se rendit aussitôt à l'église où elle entendit le prêche, puis elle se retira au presbytère où elle passa la nuit.

Le 13, il se rendit à l'église, où il fut reçu avec révérence par les révérends prêtres du dit lieu et par le peuple ; il s'y acquitta de tout selon l'usage puis célébra la messe et fit ensuite l'absolution des morts. Par suite, le révérendissime père théologien tint l'habituel sermon [97r] au peuple pour le disposer à recevoir dignement le Très Saint Sacrement. Le même illustrissime et révérendissime seigneur donna la communion au plus grand nombre, avec l'aide des autres prêtres ; et ainsi il célébra la communion générale. Ensuite, revêtu des ornements pontificaux, il visita le Très Saint Sacrement, qui est bien conservé, et il en bénit finalement le peuple.

Il visita le baptistère et les huiles saintes, tous tenus proprement. L'église dont il est question n'est pas paroissiale mais vice-paroissiale et dédiée à Sant'Antonio Abate. Il y a neuf autels. Le maître autel, où est conservé le Très Saint Sacrement ; le deuxième, celui de la Bienheureuse Vierge Marie du Mont Carmel, est entretenu par les confrères de la compagnie qui y est érigée ; le troisième, celui du Très Saint Rosaire, est pareillement entretenu par les consœurs de la compagnie ; le quatrième, celui de San Francesco Saviero, sous le droit de patronage de la famille Franceschini. Y a été érigée une chapellenie, dont on ignore la date du début, par le feu révérend Giuseppe Franceschini, dotée d'une somme de 3000 liras avec charge de 120 messes. Actuellement les dites messes sont honorées par Carlo Antonio, Giacomo [97v] et Giovanni Martino Franceschini, qui jurèrent tous les avoir exécutées. Le cinquième autel est celui des Anges Gardiens, récemment doté par le révérend prêtre Ignacio Leca avec une charge de cinq messes par semaine, comme indiqué par testament établi l'an 1758 par le notaire Giovanni Battista Costa du pays de Calenzana. Le chapelain est actuellement le révérend prêtre Antonio Leca qui a pareillement sur leur exécution. Le sixième autel, celui de la le Très Sainte

Trinité, est sous le droit de patronage de cinq familles Leca. À cet autel il y a 4 legs pieux : un premier de 200 liras, légué par le feu prêtre Francesco Leca ; un deuxième d'également 200 liras, légué par feu Cecilia, mère du dit prêtre ; le troisième est de 150 liras, de feu Giulia, fille de feu Rinaldo Leca ; et le dernier de 100 liras, légué par feu Rochetta Leca ; et sur leurs revenus doivent être célébrées autant de messes au même autel et il y a en tout 80 messes par an. Septième autel, celui des Âmes du Purgatoire. Huitième : de San Giovanni Battista Precursore e San Giovanni Evangelista, édifié en l'an 1618 par feu Beniamino Renucoli. Les legs pieux de ce même autel sont : le premier [98r], de 200 liras de cens, de feu Giovanni Battista Renucoli, avec charge de 40 messes ; le deuxième, pareillement de 200 liras, de feu Giovanni Ottavio Renucoli, avec charge de 32 messes ; le troisième, de 100 [liras], de feu Nicolao Renucoli, avec charge de 20 messes ; le quatrième, de 150 liras, de feu Stefano Renucoli, avec charge de 30 messes ; le cinquième, de 300 liras, de feu Antonio Cardoni, avec charge de 60 messes ; le sixième, de 100 liras, de feu Antonio Martino Giacometti, avec charge de 12 messes. Il y a enfin deux legs de 300 liras pour les ornements du dit autel, dont les revenus sont acquittés à raison de 200 liras par les familles Renucoli et le reste par Francesco Vinciguerra (etc.).

Enfin, le neuvième autel est celui de Sant'Antonio Abate, titulaire de l'église. Sauf les dits autels sous le droit de patronage de personnes privées, tout le reste incombe à la communauté concernant l'entretien. Les dits autels et l'église sont bien ornés et tenus proprement ; il donna donc seulement quelques ordres pour les ornements, comme indiqué dans les décrets (etc.), auxquels (etc.). Dans le clocher, une des deux cloches est cassée et il ordonna de la restaurer.

[98v] Dans la même église est érigée une compagnie sous le titre de Sant'Antonio Abate, qui, en raison de quelques divisions, dont je parlerai en termes généraux, se comporte mal depuis longtemps et dont on ignore le commencement, par feu le révérend Giuseppe ; elle est en mauvais état depuis longtemps : un nouvel édifice fut donc ajouté à la *casazza*. Et ainsi (etc.) [le visiteur] regagna sa résidence.

L'après-midi, à la 20<sup>e</sup> heure, l'illustrissime seigneur fit dans la dite église le sacrement de la Confirmation.

Ensuite, il gagna pour la visiter l'ancienne église paroissiale des Saints Apôtres Pietro e Paolo. Il y a deux autels. Le maître autel est dédié aux dits saints, le second, du côté de l'Évangile, non encore achevé, est dédié à San Rocco. L'illustrissime seigneur visita tout, mais ne décréta rien pour l'heure.

Le curé actuel est le prêtre Giovanni Domenico Fabiani, qui obtint cette cure par résignation faite en sa faveur par le révérend Felice Giudicelli, frère de sa mère. Mais comme le peuple de Lumio avait en tête d'ériger avec les revenus de la paroisse la collégiale insigne avant l'obtention de la résignation et que le dit peuple ne s'y est pas opposé, [99r] comme indiqué dans les écrits faits devant la Sacrée Congrégation du Concile, devant qui le procès est encore pendant et deux décrets furent publiés (etc.), mais dont je n'ai pu voir la teneur (etc.) ; c'est pourquoi le dit prétendu curé ne possède pas en paix le dit bénéfice ni ne réside (etc.). De ce procès survinrent des excommunications, interdits, suspensions publiés par l'illustrissime et révérendissime seigneur Matteo De Angelis, évêque d'Aleria, qui était favorable au parti du dit prétendu recteur. Le prêtre Luca Maria Maraninchi fut fait curé vicaire par décret de la Sacrée Congrégation du Concile, mais il ne pouvait alors administrer la cure en raison de l'inimitié de ses parents.

Les revenus annuels de la dite paroisse sont de 2300 livres. 150 familles. 21 prêtres. 720 âmes. Autel privilégié dans l'église proparoissiale de Sant'Antonio Abate : autel du Très Saint Rosaire.

En raison du dit procès avec le curé, plusieurs maux naquirent chez le peuple du dit lieu, qu'il est très difficile de recenser en bon ordre. Dans l'oratoire sous le droit de patronage de Martino [99v] Giudicelli situé au lieu de Pirelli fut érigé un tombeau par ses propres moyens et les cérémonies paroissiales y étaient célébrées par quelques-uns qui sont favorables au curé Fabiani. Dans l'oratoire de l'Immaculée Conception sous le droit de patronage du révérend Paolo Francesco Padovani, la messe était célébrée de manière arbitraire. Les mariages furent célébrés sans autorisation du curé vicaire légitime (etc.). Après avoir visité les églises, l'illustrissime et révérendissime seigneur se consacra entièrement à supprimer les abus qui s'y étaient glissés. Il appela les deux factions opposées et après un long sermon, en termes caressants et acerbes, et particulièrement en raison de la mission sacrée entreprise (etc.), avec l'aide de Dieu, il arrangea et concilia tout à la plus grande joie de ce lieu.

Le soir, il examina les livres des lieux pieux et principalement celui du *Monte frumentario* complètement dissipé. Mais comme en un temps si bref il ne fut pas possible de recueillir la dette ni pour les débiteurs de payer, l'illustrissime constitua juge des lieux pieux le seigneur Filippo Renucoli avec les autorisations nécessaires et opportunes.

[100r] Le même jour, le très révérend piévan de Viterbe, co-visiteur, gagna pour la visiter l'église de la Santissima Annunziata, vicairie proparoissiale du lieu d'Oci et après les prières, il visita le Très Saint Sacrement, dont la pyxide n'était pas décente : il a donc décrété de la plaquer en or.

Le baptistère et les huiles saintes sont propres. Il y a trois autels. Le maître autel, celui de la Beata Vergine Annunziata. Le deuxième, l'autel ou chapelle de Sant' Ambrogio, érigé par feu Giovanni Luca Giudicelli du dit lieu d'Oci, mais on ignore en quelle année. À cet autel ou chapelle doivent être honorés les legs pieux suivants : 23 messes, charge léguée par feu Giovanni Paolo de feu Giovanni Luca, pour la somme de 200 livres ; 20 messes annuelles, charge laissée par feu Matteo de feu Giovanni Paolo, pour la somme de 100 livres ; 45 messes, charge laissée par feu Paolo de feu Giovanni Paolo Giudicelli pour 300 livres ; également 45 messes, charge laissée par feu Maria Francesca de feu Paolo Giudicelli du lieu d'Oci pour également 300 livres. Enfin, un legs pieux de messes en proportion des revenus d'un cens de 100 livres, laissé par feu Maria de feu Angelo Francesco.

[100v] *Item* par les héritiers de feu Paolo Giudicelli, comme indiqué d'après le testament établi par le notaire Giovanni Battista Oliveri en l'an 1732 : doivent être célébrées autant de messes que vaut une mesure, vulgairement appelée *mina di grano* : si cela n'est pas fait, le chapelain de la dite chapelle célèbre une messe chantée pour une aumône d'une lire, avec possibilité de se satisfaire sur les biens du testateur.

En outre, au même autel est érigée une chapellenie ou legs pieux de six messes par semaine, érigée ou fondée par l'illustrissime seigneur Giovanni Pietro Grimaldi, noble de Gênes, comme indiqué dans les actes du notaire Domenico Frediani établis le 15 mars 1672. Le chapelain actuel est le prêtre Felice Giudicelli absent du Royaume : les dites messes n'ont donc été honorées ni par lui ni par un autre depuis 22 ans, ce qui est connu de chacun du lieu, puisqu'elles devraient être célébrées au dit autel de Sant' Ambrogio ou de la Pietà della Beata Vergine Maria.

Le troisième autel, celui des Âmes du Purgatoire, fut érigé par feu Maria Brigida, sans cependant aucune dotation.

L'entretien de l'église, des autels et des ornements [101r] incombe pour un tiers aux pères olivétains du vénérable monastère de San Venerio del Tiro et de la Beata Vergine delle Grazie de Porto Venere, dans l'État de Gênes, desquels dépend la dite église paroissiale. Ils ont alloué des revenus, mais on ignore pour quelle somme.

Les locataires, qui sont d'une famille Moretti, acquittent chaque année au vicaire amovible, le prêtre Domenico Leca du pays de Lumio, 200 livres.

Le vicaire amovible perçoit dix livres d'un cens de 100 livres, légué par feu Giovanni Orsini de feu Antonio Paolo du lieu d'Oci, comme indiqué dans le testament (etc.), et par les héritiers du dit testateur de sa vente à Feliciano de feu Felice d'Oci, comme indiqué dans les actes du notaire

Giovanni Antonio Astima établis le 7 mai 1676 ; pour la dite somme il est tenu d'appliquer 21 messes.

De même il perçoit cinq lires du produit d'un cens d'une somme de 50 lires, légué par feu Antonio Santo, avec charge de 10 messes, mais on ignore la date de l'acte et le notaire requis.

Enfin, il perçoit les produits d'un jardin légué par feu Giorgetta pour [101v] 20 messes ; on ignore également par les actes de quel notaire (etc.).

Pour le reste, l'église est entretenue convenablement, comme on peut le lire d'après les décrets. L'illustrissime seigneur peina extrêmement pour l'exécution des dites charges ; il lâcha contre quelques-uns un monitoire exécutif et ils payèrent, mais il ne put nullement obtenir tout.

L'ancien titre de l'église paroissiale de ce lieu était San Nicolao e Sant'Ambrogio, et il y a encore deux églises distinctes dédiées aux deux saints.

Les familles de ce lieu sont 10. Les prêtres 4. Les âmes 40. Autel privilégié, comme il s'agit d'une église vicariale (etc.) : celui de Sant'Ambrogio.

L'illustrissime et révérendissime seigneur demeura également cette nuit dans le même lieu de Lumio et le peuple manifesta aussitôt les plus grandes démonstrations de la gratitude et les plus grands signes de joie, en particulier après qu'il lui rendit la paix.

Le 13, après avoir entendu la messe, il regagna le couvent de Marcasso.

[...]

Pour l'église vice-paroissiale de Sant'Antonio Abate du lieu de Lumio

Que soit soumis à l'interdit le grand calice en laiton, jusqu'à ce qu'il soit plaqué en or.

Qu'on fabrique des meubles qui soient placés alentour derrière le maître autel pour y conserver les ornements sacrés, sous peine de cent lires.

Qu'on fonde la cloche cassée dans l'année, sous peine de deux cent lires.

[114r] Pour le reste, comme l'illustrissime et révérendissime seigneur a trouvé l'église déceimment tenue, louant la piété du peuple, il l'a exhorté à persévérer également à l'avenir.